



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes,

le 24/01/2025

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par :

Emmanuelle PATIGNY et David DU CHELAS

mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

**Révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA)
de Nantes – Saint-Nazaire
COTECH n°2 du 21/01/2025
relevé de décision**

Pièces jointes :

- Présentation diffusée en séance
- Projet de plan d'action ayant servi de support aux échanges

Ordre du jour

1. Avancement du processus de révision
2. Présentation globale du plan d'action
3. Focus sur le défi « **activités économiques** »
4. Focus sur le défi « **résidentiel** »
5. Focus sur le défi « **mobilité** »
6. Focus sur le défi « **mobilisation collective** »
7. Prochaines étapes

1. Prochaines étapes

Le **COPIL de validation du plan d'actions se tiendra le 14 mars 2025**. Il est prévu que le projet de PPA incluant son évaluation par Air Pays de la Loire soit soumis au COPIL en juin 2025.

Pour compléter le projet de PPA et les fiches-actions, des échanges entre la DREAL et les pilotes des actions seront organisés au besoin. Il s'agit de disposer de fiches-actions écrites et validées en interne d'ici mai 2025.

Air Pays de la Loire procédera de mars à mai à l'évaluation du projet de PPA, pour estimer les réductions des émissions permises par les actions et l'atteinte des objectifs fixés par le PREPA et le plan national chauffage au bois. Il s'agit également de s'assurer que ces réductions



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

permettent de respecter les valeurs limites actuelles et les futures valeurs limites 2030 d'un point de vue exposition de la population.

Le COTECH est informé que, suite à l'examen du dossier au cas par cas par l'Autorité Environnementale, le PPA de Nantes Saint-Nazaire ne sera pas soumis à la procédure d'Évaluation Environnementale, par décision en date du 2 janvier 2025.

Deux groupes de travail thématiques pilotés par la DREAL (GT agriculture et GT chauffage au bois) seront mobilisés dans les prochaines semaines pour réfléchir à des actions conjointes et à la pérennisation de cet espace de travail commun.

Les personnes ayant des remarques complémentaires sur le plan d'action sont invités à en faire part par retour de mail à la DREAL et à Ramboll (david.du-chelas@developpement-durable.gouv.fr, emmanuelle.patigny@developpement-durable.gouv.fr, nautran@ramboll.com et pyguernion@ramboll.com).

2. Compte-rendu

Défi « activités économiques »

Ambition « Développer les bonnes pratiques agricoles »

La DREAL prend note de la remarque de FNE44 sur le besoin de simplification des arrêtés préfectoraux en lien avec les brûlages des déchets verts. Une action est prévue en ce sens dans le défi « résidentiel » avec notamment la définition d'une procédure interne Etat pour l'examen des demandes de dérogation.

Le groupe de travail Agriculture serait plutôt piloté par l'Etat (DREAL/DRAAF) dans le cadre du PPA. Au sein de ce GT, des actions communes seront décidées, avec des porteurs spécifiques. Nantes Métropole et la CC Erdre et Gesvres indiquent être intéressées pour participer à ce GT.

Ambition « Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire »

Didier Ott suggère de changer le titre de l'action « Poursuivre la réduction des émissions des principaux émetteurs industriels » en « Amplifier la réduction des émissions des principaux émetteurs industriels ». Il indique également que les polluants non réglementés n'apparaissent pas dans les actions proposées et qu'il serait intéressant de proposer des objectifs en termes de concentrations de polluants. Aussi, il propose de réévaluer le positionnement des stations de mesures pour être plus en phase avec les principaux émetteurs.

Des discussions se sont tenues autour de l'action portant sur l'évaluation des co-bénéfices en termes de qualité de l'air des trajectoires de décarbonation de l'étude menée dans le cadre

de ZIBAC. La DREAL soutient cette action qui permettrait d'avoir une visibilité sur l'impact qualité de l'air des projets de décarbonation qui s'inscrivent dans ZIBAC. Les représentants de ADELE ont exprimé leurs réserves sur le pilotage et la réalisation de cette évaluation « qualité de l'air », non prévue initialement dans l'appel à projet ZIBAC de l'ADEME et non prévue financièrement. ADELE a cependant confié une mission exploratoire à Air Pays de la Loire mais ne s'engage pas sur une étude à ce stade. Air Pays de la Loire indique qu'ils étudient la faisabilité d'intégrer, lors de l'évaluation de la trajectoire de décarbonation, les co-bénéfices et éventuels antagonismes sur les émissions de polluants atmosphériques. De nouveaux échanges entre la DREAL et ADELE sont nécessaires pour lever les incompréhensions sur les objectifs de l'étude et trouver un consensus sur le contenu de cette action du PPA.

A noter que, pendant les échanges relatifs aux activités économiques, plusieurs acteurs ont posé la question du calendrier de la validation des actions, certaines en particulier nécessitant des validations politiques, ou étant en cours de discussion dans d'autres cadres (PAQA...). La DREAL précise que le contenu précis du plan devrait être validé en juin 2025, mais que la structuration et les grands principes des actions devront être arrêtés lors du COFIL de mars, pour permettre d'engager les travaux d'évaluation. Il appartiendra alors aux pilotes pressentis d'actions d'alerter, le cas échéant, la DREAL si des décisions venaient à remettre en question les grands principes sur lesquels s'est appuyée l'évaluation.

Défi « résidentiel »

La Centrale des Ramoneurs suggère de changer le titre de l'action « Améliorer la performance des appareils de chauffage au bois » en parlant plutôt d'« installations ». Sa remarque est prise en compte.

Concernant la proposition d'organiser un groupe de travail Chauffage au bois, de nombreux participants sont intéressés. C'est le cas notamment de Fibois, Alisée, et de Nantes Métropole. Alisée propose notamment plusieurs axes de travail : l'harmonisation des dispositifs d'accompagnement technique et financier, et l'amélioration de la performance des installations (filtration, etc.). Alisée indique également que les attentes du grand public évoluent et que les actions de sensibilisation permettant aux participants de passer à l'action (mise à disposition d'outils de mesure, par exemple) sont très appréciées. Il a également été évoqué l'intérêt d'une étude sur les dispositifs de filtration aux cheminées des particuliers.

Nantes Métropole rappelle que l'étude de préfiguration du Fonds Air Bois est en cours. L'EPCI n'a pas encore statué sur la mise en place du Fonds. Le COFIL de fin d'étude se tiendra avant l'été. Pauline Périé se tient à la disposition des autres collectivités pour échanger sur le Fonds Air Bois au besoin. L'ADEME indique qu'une candidature groupée de 3 EPCI pour le financement de l'étude de préfiguration du Fonds Air Bois pourrait être acceptée (à vérifier). Nantes Métropole précise que l'ADEME finance 70 à 80 % de l'étude de préfiguration.

Nantes Métropole se pose la question de l'interdiction des foyers ouverts d'agrément, et de la prise en compte des PM2.5 dans les procédures d'alerte et d'information. Concernant les

foyers ouverts d'agrément, la DREAL souhaite avoir une démarche progressive et pédagogique. Dans un premier temps, l'interdiction d'usage serait uniquement lors des pics de pollution, pour permettre plus tard une meilleure acceptabilité d'une éventuelle interdiction totale. Ensuite, la DREAL rappelle que les PM2.5 seront prises en compte dans les procédures d'alerte et d'information dans le cadre d'évolutions réglementaires nationales, qui devraient être effectives d'ici à la fin de l'année 2025.

Défi « mobilité »

Ambition « Favoriser les mobilités douces, décarbonées et collectives »

Nantes Métropole souhaite rediscuter de la sous-action « Mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Le Temple, avec aménagement d'aires de covoiturage et parking relais ». L'action proposée par l'Etat ne correspond pas exactement aux échanges et à la position de Nantes Métropole exprimée lors d'un très récent COPIL dédié au sujet, la volonté de Nantes Métropole étant que cette 3^{ème} voie soit dédiée au covoiturage et aux transports en communs. Les représentants de la DREAL présents lors de cette réunion vont reboucler avec leurs collègues en charge de ce dossier pour que la fiche prenne bien en compte les tous derniers arbitrages pris sur ce projet. Il est souligné que la révision des plans de circulation constitue une bonne opportunité pour dédier des voiries aux mobilités actives et pourrait aussi figurer dans les actions du PPA.

Ambition « Moderniser les infrastructures pour améliorer le transport ferroviaire »

Nantes Métropole fait remarquer que cette ambition n'est pas assez axée sur le développement de nouveaux services.

Concernant la sous-action « Amélioration de la ligne de tram-train de Nantes à Chateaubriand par la mise en place de câbles résistants au givre, et modernisation de la ligne La Roche sur Yon – Bressuire (CPER) », la Région Pays de la Loire indique qu'elle ne pourra s'engager dans cette action que si la Région Nouvelle-Aquitaine est prête à s'engager pour le tronçon la concernant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La question du SERM a également été évoquée, certains participants au COTECH s'étonnant de ne pas voir ce sujet figurer dans le PPA. La DREAL indique que l'horizon associé aux projets du SERM étant postérieur à 2030, ses résultats ne pourront être intégrés dans ce PPA. Cela étant, plusieurs acteurs indiquent qu'il paraît pertinent d'en faire mention malgré tout. Ce point reste à arbitrer.

Ambition « Limiter les émissions liées à l'aéroport Nantes-Atlantique »

Aéroports du Grand Ouest se demande si la DGAC est pilote de la sous-action « création d'un pôle d'échange multimodal », et si ce sujet est intégré dans le nouvel appel d'offres pour la concession de l'Aéroport, en cours de renouvellement. La DREAL va vérifier.

Suite à une question de Nantes Métropole sur le PPBE, la DREAL explique que le plan regroupe une trentaine d'engagements de compagnies pour réduire les nuisances sonores, notamment via une amélioration de la composition de la flotte aérienne. Il existe de nombreux co-bénéfices en termes de réduction des polluants atmosphériques. Des discussions plus approfondies doivent avoir lieu avec la DGAC à ce sujet.

La DDTM44 interroge Aéroports du Grand Ouest sur la présence d'aires de covoiturage et d'un plan de déplacement inter-entreprises sur la zone de l'aéroport de Nantes-Atlantique. AGO confirme qu'il existe en effet un plan de déplacement qui valorise le covoiturage, mais le secteur de l'aéroport ne dispose pas de parking dédié au covoiturage, les parkings existants répondant aux attentes des salariés.

Ambition « Cibler et accompagner des publics spécifiques pour décarboner leur mobilité »

La FNAUT rappelle l'importance de communiquer sur la tarification solidaire ignorée par une grande partie du public concerné.

La coordinatrice du défi mobilité chez Alisée confirme la volonté de poursuivre l'animation du défi mobilités dans les années à venir.

Défi «Mobilisation collective»

Sur le volet Communication, M. Ott questionne sur la possibilité d'améliorer l'information du public sur le sujet de la qualité de l'air, avec, par exemple, des indicateurs de densité d'émissions de polluants au km² à intégrer dans l'outil Basemis d'Air Pays de la Loire, comme cela est fait par Air Breizh, ou encore l'enrichissement de Georisques avec des informations sur la conformité des rejets et des contrôles des industriels. La DREAL indique que, Georisques étant un outil national, il n'est pas possible d'intégrer des spécificités locales dans le cadre d'un PPA, mais que cette suggestion sera transmise au niveau national. Pour la suggestion relative à Basemis, ce point sera communiqué à Air Pays de la Loire.

Annexe : liste des participants

- Emmanuelle Patigny, DREAL Pays de la Loire
- David du Chélas, DREAL Pays de la Loire
- Victor le Roux, DDTM44
- Alexandra Dacier, chargée de mission planification écologique, DRAAF Pays de la Loire
- Fabrice Mele, Chef de Projet coordination de l'offre Aléop, Région Pays de la Loire
- Corinne Lecluse, ARS
- Lionel Salvayre, référent territorial Pays de la Loire, Météo-France
- Axel Vaumoron, référent réseaux de chaleur et biomasse, ADEME
- Céline Blandin, responsable territoire, Chambre d'agriculture Pays de la Loire
- Maëlick Khouri, transition écologique et mobilité, Nantes Métropole
- Pauline Périé, chargée de mission transition écologique, Nantes Métropole
- Louis Gachenot, chargé de mission qualité de l'air, CARENE
- Myriam Talhouarne, CC Estuaire et Sillon
- Marion Richarte, Directrice Transitions, coopération, Solidarités, CC Erdre et Gesvres
- Corine Philippe, Pont-Saint-Martin
- Gwenaëlle Cotonnec, service environnement, Nantes Saint-Nazaire Port
- Yannick Gachet, Responsable Prog. Bathymétrie Dragages, Nantes Saint-Nazaire Port
- Aurélie Riffart, responsable environnement, Aéroports du Grand Ouest
- Anne-Valérie Vauprés, responsable HSE, Cargill
- Tristan Lucazeau, Cargill, président de l'ADELE
- Aurélie Goubeau, responsable HSE, Airbus
- Jean-François Derame, responsable QHSE, Engie
- François Parizot, EDF Pays de la Loire, AILE, ADELE
- Bruno Michel, Elengy, AILE
- Romain Cacioli, Total Energies
- Sergio Dossou, responsable environnement et risques industriels, Yara
- Axel Onillon, la Centrale des Ramoneurs
- Stéphane Prigent, Fibois Pays de la Loire
- Jean Bernard Lugadet, FNAUT
- Clément Arnac, animateur départemental chaleur renouvelable, CIVAM 44
- Fanny Garcia, chargée de projets mobilités durables, Alisée
- Laurent Duverger, Alisée
- Didier Ott, Associations Donges, Gron, Méan Penhoët, LdH, Prosimar
- Xavier Metay, directeur, France Nature Environnement Pays de la Loire
- Agnès Dumézy, Air Pays de la Loire
- Pierre-Yves Guernion, Ramboll
- Noémie Autran, Ramboll